Tension des relations entre la France et les États-Unis

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'amiral Leahy sera-t-il jugé indésirable à Vichy ?

Vichy, 6 juin. — Le caractère insolite de la démarche que vient de faire l'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement français, est vivement commenté dans les milieux politiques de Vichy.

Mardi, l'amiral Leahy a été reçu par le Chef de l'Etat et son ministre des affaires étrangères, l'amiral Darlan.

L'ambassadeur américain avait été rendu attentif au fait que ses relations avec divers éléments hostiles au régime actuel de la France étaient de nature à rendre délicate sa position à Vichy.

L'amiral Leahy a pris, en effet, l'habitude de recevoir régulièrement M. Edouard Herriot et M. Jules Jeanneney, un des pires fauteurs de la guerre, ainsi que plusieurs dirigeants de la franc-maçonnerie. On sait que l'amiral américain est un haut dignitaire des loges et que cette qualité a contribué à sa désignation.

Rien n'a été révélé sur l'entretien de mardi, mais on croit savoir dans les milieux politiques de Vichy, que le singulier ambassadeur des Etats-Unis a été mis en garde contre une attitude qui fut reprochée, avec de bonnes raisons, à son prédécesseur M. Bullitt.

Cependant, l'ambassadeur des Etats-Unis a sollicité une nouvelle audience du maréchal Pétain pour s'informer des décisions prises au dernier conseil des ministres et qui n'ont pas été portées à la connaissance du public français.

L'amiral Leahy aurait cherché à savoir quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement pour assurer la défense des colonies françaises.

Dans les milieux politiques de Vichy, on souligne que cette curiosité américaine est particulièrement déplacée au moment où des politiciens et des ministres des Etats-Unis invitent ouvertement leur gouvernement à mettre la main sur les possession françaises d'outre-mer.

Le personnel diplomatique des Etats-Unis quittera Paris

Washington, 5 juin. — Le département d'Etat a annoncé mercredi soir que les membres du personnel diplomatique américain restés à Paris ont reçu l'ordre de quitter la ville, conformément à la demande adressée par le gouvernement de Berlin, suivant laquelle les diplomates étrangers ne devaient pas séjourner à Paris mais à Vichy.

Un vapeur français ne peut quitter New-York pour la Martinique

New-York, 5 juin. — A la suite d'un appel adressé par la Grande-Bretagne à la cour de New-York, les autorités américaines ont interdit au vapeur français « Duc d'Aumale » jaugeant 4.464 tonnes, de quitter New-York pour la Martinique.

Malgré l'embargo mis par les Etats-Unis sur les vapeurs français séjournant dans les ports américains, le « Duc d'Aumale » avait été autorisé à faire le trafic entre la Martinique et New-York. Il était chargé de produits alimentaires destinés à la population civile de la Martinique.

Le jugement prononcé par la cour de New-York stipule que l'interdiction est motivée par le fait que les propriétaires du vapeur restent toujours redevables à une compagnie britannique d'une somme de 1.250.000 dollars sur le prix de la construction du vapeur achevé en 1929.

LA FRANCE DÉFENDRA SON EMPIRE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les milieux militaires compétents s'attendent à une agression britannique contre la Syrie avant la fin de la semaine. En effet, les Anglais ont massé de très importants renforts à la frontière sud de la Syrie et du Liban. Des mouvements de troupes britanniques sont signalés à l'est de Mossoul; ces troupes prendraient les Etats du Levant à revers.

L'annonce que le commandant Glubb, dont on avait faussement signalé la mort, est rentré en Transjordanie, de retour d'Irak, est considérée comme significative. Cet émule de Lawrence a été, par ses intrigues en Irak, l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'échec de la tentative de Rachid Ali de libérer l'Irak de l'impérialisme anglais.

Les généraux de Gaulle et Catroux sont en Palestine

New-York, 5 juin. — On mande d'Ankara que les généraux dissidents de Gaulle et Catroux sont arrivés en Palestine, où ils auront des entretiens avec le général Sir Henri Maitland, commandant les forces britanniques en Palestine.

Réponse aux mensonges de la radio anglaise

Du journal de la radiodiffusion française :

La propagande anglaise a trouvé dans les événements de Syrie l'occasion de déclencher une campagne de fausses nouvelles dont nous allons essayer de montrer le développement, car il illustre de manière particulièrement nette les procédés d'une propagande qui ne se soucie ni de vérité, ni même de vraisemblance.

Les faits, vous les connaissez : Des avions allemands, se rendant en Irak, ont survolé, à la mi-mai, le territoire syrien. Un certain nombre d'entre eux se posèrent sur des aérodromes syriens, notamment celui de Palmyre. Vu les conditions d'armistice, rien ne permettait au gouvernement français de s'opposer à l'utilisation temporaire de ces terrains.

Voilà un fait.

La réaction anglaise s'est traduite par le bombardement, non seulement de l'aérodrome de Palmyre, sur lequel des avions allemands avaient effectivement atterri, mais aussi par celui d'autres terrains du Liban et de la Syrie, sur lesquels aucun avion allemand ne s'était posé. A Rayak, en particulier, le 25 mai, des bombes furent lancées qui coûtèrent la vie à un officier français, le lieutenant Maurin de la Rivière, et firent quelques jours plus tard, d'autres victimes.

Plus encore, des villes et des ports syriens, Damas, Alep et, mardi, Beyrouth, furent bombardés sans que les Anglais apportent la moindre justification à ces agressions répétées.

Comme l'opinion française et étrangère s'élevait avec vigueur contre ce que les amis mêmes de l'Angleterre appellent de la « folie furieuse », la radio britannique a entrepris une campagne dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est impudemment mensongère.

Il y a trois jours, Daventry annonçait que les Allemands poursuivaient méthodiquement l'occupation de la Syrie et que les régiments français étaient progressivement remplacés, dans les territoires sous mandat, par des régiments allemands. Un démenti officiel du haut commissaire français en Syrie est arrivé quelques heures plus tard. La radio anglaise ne s'est pas tenue pour battue. Le soir même, elle déclarait qu'à Latakié, le 21 mai, des troupes motorisées allemandes avaient débarqué. Un deuxième démenti affirmait aussitôt que ni à Latakié ni dans les autres ports syriens, il n'était débarqué un seul soldat allemand.

Qu'à cela ne tienne : le lendemain matin, Londres annonçait gravement que le « Canada », navire-hôpital français, venait de débarquer à Beyrouth quelques centaines de soldats allemands. Nouveau démenti.

Cette fois, la B.B.C. est un peu gênée. Elle abandonne l'affaire syrienne. Elle diffuse gravement, le 4 juin, à 14 heures : « Les bases navales de la métropole et de l'Empire viennent d'être affectées à une occupation commune des forces françaises et allemandes. Nouveau démenti catégorique du gouvernement français, cela va de soi.

Nous demandons aux Français de réfléchir à ceci : La radio anglaise croit-elle nos compatriotes assez dénués de bon sens pour se laisser prendre à une propagande dont la stupidité dépasse la malfaisance ?

— Pendant le premier trimestre 1941 le Métropolitain de Paris a transporté près de 250 millions de voyageurs et réalisé une recette de 300 millions de francs environ.

La guerre en Méditerranée

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les régiments australiens et néo-zélandais ont perdu en Crète près des deux tiers de leurs effectifs

Berlin, 5 juin. — Les régiments australiens et néo-zélandais ayant combattu en Crète ont perdu, d'après les chiffres publiés jusqu'à présent 64 pour cent de leurs effectifs, c'est-à-dire qu'un homme seulement sur trois est revenu des combats.

A Chypre

Genève, 5 juin. — On mande de Chypre que des troupes australiennes sont arrivées pour renforcer la garnison de l'île.

« En Angleterre, on se fait une idée absolument fausse des formations blindées allemandes », déclare le général britannique Vaughan

Berlin, 5 juin. — Le général anglais Vaughan, fait prisonnier par les unités du corps africain allemand à Mechili, en Cyrénaïque, au cours de l'avance victorieuse des troupes de l'Axe, est arrivé récemment en Italie.

Comme, à son arrivée, on lui faisait part du reproche que M. Churchill lui a adressé au cours d'une séance aux Communes, de ne pas s'être retiré à temps, il a rétorqué :

« Comment aurais-je pu le faire ? Les formations blindées allemandes évoluaient avec une telle rapidité et leurs attaques étaient si efficaces que nous avons été complètement pris au dépourvu, tandis que les « Stukas » intervenaient d'ailleurs tout aussi rapidement et nous bombardaient avec violence.

» En Angleterre, on se fait une idée absolument fausse des formations blindées allemandes. J'ai été moi-même induit en erreur par les renseignements en notre possession.

« Les Anglais ne font pas de prisonniers en Irak »

Berlin, 5 juin. — Les cercles politiques locaux émettent des doutes quant à une entente entre les Anglais et le peuple irakien. On se rapporte aux déclarations des délégués irakiens en fuite qui mentionnent qu'après l'instauration à Bagdad d'un régime qui leur est favorable et qui se pliera à leur volonté, les Anglais ont soumis la région à leur domination en y procédant à des arrestations et en prenant des mesures arbitraires.

A Berlin, on souligne particulièrement les assertions d'un délégué irakien disant que les « Anglais ne faisaient pas de prisonniers en Irak ».

Une loi facilite le service hospitalier des congrégations religieuses

Vichy, 5 juin. — Le « Journal officiel » vient de promulguer une loi datée du 29 mai et signée de l'amiral Darlan, vice-président du Conseil, ministre de l'intérieur. Cette loi concerne la capacité des congrégations charitables et religieuses. Elle liquide une loi vieille de cent quinze ans qui obligeait tout religieux ou religieuse à attendre une décision du Conseil d'Etat pour exercer des fonctions charitables dans un établissement hospitalier. Désormais, les religieux ou religieuses seront autorisés à exercer leur ministère dans les établissements précités sur décision du ministre de l'intérieur.

— La police parisienne a arrêté trois commissionnaires aux Halles qui compromettaient volontairement le ravitaillement en primeurs de la capitale.

Chronique régionale

Une prime d'"aide au foyer" ou "de loyer" est créée dans le Textile de Roubaix-Tourcoing

Sans attendre le rajustement des salaires qui sera prochainement réalisé suivant les décisions gouvernementales, les employeurs du textile de Roubaix-Tourcoing groupés dans le Consortium et l'Union interprofessionnelle viennent de décider de mettre à la charge de leurs caisses de compensation d'allocations familiales une prime dite d' « aide au foyer » ou « de loyer ». Une affiche a été apposée dans les usines pour annoncer cette décision.

La dite prime, d'un montant de 100 francs par mois, sera payée rétroactivement à compter du 1er avril. Elle sera allouée à tout ménage même sans enfant où un seul des parents travaille et quelle que soit la nationalité des bénéficiaires.

De ce fait le taux des allocations familiales et primes annexes dans le textile de Roubaix-Tourcoing s'établit de la façon suivante :

FAMILLE	PAR JOUR	PAR MOIS DE 25 JOURS
Marié	4	100
1 enfant de plus de 5 ans	8,40	210
1 enfant de moins de 5 ans	12,80	320
2 enfants	21.60	540
3 —	30,40	760
4 —	43,60	1.090
5 —	56,20	1.420
6 —	70.00	1.750
7 —	83.20	2.080
8 —	96,40	2.410
9 —	109,60	2.740
10 —	122.80	3.070

Après la mort du bandit De Budt à Halluin

La descente du parquet de Courtrai à Menin

Une troisième arrestation

Ainsi que nous l'avons dit hier, le parquet de Courtrai a opéré une descente mercredi, à Menin. Il était représenté par M. Moestaert, procureur du roi, et M. Carnewal, juge d'instruction, accompagnés d'un greffier. M. Vansevenant, inspecteur à la brigade judiciaire de Bruges, s'était aussi joint aux magistrats. La visite de ceux-ci à Menin avait pour principal but de poursuivre sur place l'enquête si activement menée par M. Coël, commissaire de police adjoint. On sait que celle-ci avait déjà provoqué l'arrestation, au cours de la nuit de lundi à mardi, de deux habitants de la ville, Emile Vankerk, 20 ans, magasinier, et Marcel Derona, peintre et cadetier, rue Royale, dans l'établissement duquel avaient été découverts tout un attirail de cambrioleurs ainsi que diverses marchandises provenant d'un vol commis récemment chez M. Marcel Carreyn, rue Obscure.

Les magistrats ont entendu de nombreuses personnes et ont procédé à plusieurs confrontations, à la suite desquelles, fut arrêté un jeune homme de 20 ans, Georges Kindt, ouvrier d'usine, demeurant rue de l'Aurore, 14. Celui-ci serait impliqué dans le vol de chez M. Carreyn ainsi que dans un autre vol, commis en janvier dernier. L'enquête a duré jusqu'à 18 heures, heure à laquelle les membres du parquet qui, entre-temps, s'étaient rendus sur les lieux des vols, ont regagné Courtrai où, d'autre part, ont été transférés Vankerk, Derona et Kindt.

Revenons sur le vol commis à la chocolaterie de M. Deroo-Deman et Cie, rue de l'Esplanade. Les malfaiteurs avaient opéré par escalade et effraction. C'est De Budt qui, le premier, avait escaladé la muraille avec sa souplesse ordinaire et ménagé une entrée à son complice Vankerk. Les malfaiteurs s'étaient retirés en emportant plusieurs centaines de kilos de chocolat, avec l'aide, sans doute, d'autres compagnons, jusqu'ici inconnus.

A Halluin, M. Bouvier, l'actif commissaire de police, s'occupe toujours de l'affaire De Budt. C'est ainsi que jeudi matin, il s'est rendu à l'hôpital de Tourcoing, afin de prendre les empreintes digitales du cambrioleur défunt, jugeant que cet élément pourrait devenir utile au cours de l'enquête.

Au sujet de l'interrogatoire qu'a fait subir M. Bouvier à « Titine », chez qui avait logé De Budt, celle-ci, avions-nous dit, avait affirmé ne pas connaître le malfaiteur. Un détail parvient aujourd'hui à notre connaissance. Comme M. Bouvier lui demandait pourquoi elle avait tant tardé à ouvrir la porte, elle avait répondu que De Budt l'avait empêchée d'ouvrir, la menaçant de son arme.

Or, cela paraîtra invraisemblable quand on saura que M. Coël, commissaire de police, qui était embusqué près d'une petite porte donnant accès à la ruelle Dassonville, aperçut « Titine » conduisant à pas de loup son hôte vers cette porte, par où elle comptait faire fuir De Budt. La présence du commissaire à cet endroit empêcha la fuite du bandit, qui, alors, se retira pour rentrer dans la maison. On sait le reste.

Une ration mensuelle de 100 grammes de cassonade pourra être délivrée par habitant

La préfecture communique:

Par suite d'un accord avec les usines productrices, la cassonade pourra être délivrée par le commerce de détail à raison de 100 grammes par personne et par mois.

La distribution sera faite par les épiciers où les rationnaires se sont fait inscrire lors du recensement du 5 mai pour les mois de juin, juillet et août.

Aucun ticket ne devra être prélevé pour cette denrée.

Les épiciers détaillants seront approvisionnés par leur grossiste habituel au fur et à mesure de la production sur la base de 100 grammes par rationnaire inscrit sur leur liste.

L'attribution d'une carte supplémentaire de savon à certaines catégories de professions

Nous avons publié hier les catégories de travailleurs pour lesquelles est prévue l'attribution d'une carte de savon supplémentaire.

En ce qui concerne la demande de cette carte, et contrairement à ce qui était indiqué en tête de cet article, les bénéficiaires doivent s'en rapporter aux indications qui ont été fournies par la mairie de leur résidence chargée du recensement.

Quant aux catégories, spécifions que la catégorie IV comprend :

Ouvriers de fond des mines de charbon, de minerais, de lignite. Ramoneurs de cheminées pendant la durée d'exercice normal de la profession.

Ouvriers de fabrication du noir de fumée.

La catégorie V :

Ouvriers agriculteurs, cultivateurs exerçant eux-mêmes.

La distribution du gaz à la population

L'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord nous adresse le communiqué suivant:

Les Unions locales de Syndicats ouvriers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, ainsi que l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, viennent d'adresser aux maires des communes intéressées et à M. le préfet du Nord, une demande tendant à modifier, si possible, l'horaire de distribution du gaz à la population. Elles demandent que le gas continue à être fourni jusqu'à 21 h. le soir.

Communiqué officiel italien

ROME, 5 JUIN. — *Le grand quartier général de l'armée communique :*

En Afrique du Nord, l'artillerie italienne a causé des dégâts sérieux aux fortifications de Tobrouk. L'aviation italienne a bombardé des navires ancrés à Tobrouk ainsi que les installations du port et de la ville.

En mer Egée, des avions ennemis ont bombardé l'île de Rhodes dans la nuit du 3 au 4 ; on signale quelques dégâts.

En Afrique orientale, dans le secteur de Galla-Sidamo, deux colonnes italiennes ont mis en fuite des forces ennemies par une opération concertée. Une attaque des troupes coloniales italiennes a infligé au régiment de Nigeria des pertes considérables.

L'aviation de chasse italienne a descendu un appareil « Hurricane ». Un deuxième avion ennemi a été abattu à la mitrailleuse.

ROUBAIX

SAMEDI 7 JUIN :

Aujourd'hui : sainte Sébastienne ; demain, Trinité.

Soleil: lever 5 h. 50; coucher 21 h. 49

Lune : pleine le 9.

Caisse d'épargne : ouverte de 9 h. à 11 heures.

Goutte de lait : distribution de 11 h. à 12 heures.

Pharmacien de service de nuit : Mme Lenfant, 15, rue Chemin-de-Fer.

Certificats

Le certificat !... Couronnement de la carrière primaire de tant d'enfants... C'est en ce moment que se disputent les épreuves, et vous pouvez rencontrer dans les rues des bandes joyeuses d'écoliers qui chantent et clament à tout venant qu'ils ont obtenu le précieux diplôme.

Car il a beaucoup de prix, surtout aux yeux des parents, qui se rengorgent et multiplieront, comme par hasard, leurs visites au parrain, aux tantes, aux cousins, aux voisins du jeune lauréat, pour pouvoir glisser, avec une pointe de fierté émue dans la voix :

— Il a eu son certificat.

C'est une étape dans la vie studieuse de l'écolier, et même s'il devait en rester là, ne dédaignons pas ce bagage estimable...

Il est tant de « peaux d'âne » qui sont si mal employées...

L'BOURLEUX.

— Le commissariat du peuple à territoires de l'U.R.S.S. le correspondant intérieur a décidé d'expulser de dant du quotidien anglais « News Chronicle ». M. John Stokk, qui avait transmis à plusieurs reprises des nouvelles tendancieuses.

La maison Loucheur-Facques fête l'une de ses employées qui compte cinquante années de présence

Entrée le 5 juin 1891 chez M. Loucheur-Facques, négociants en nouveautés, 10, Grand'rue, à Roubaix, dont les descendants sont les dignes

(Ph. J. de Rx)

Mlle Malvina Segard

continuateurs, Mlle Malvina Segard, vendeuse, comptait hier cinquante années de présence dans la maison.

Ses patrons et ses collègues ont tenu à fêter hier ce cinquantenaire, par une manifestation intime envers la jubilaire, qui malgré ses soixante-douze ans sonnés, n'en continue pas moins sa tâche journalière.

Après discours, félicitations, souhaits et récompenses la médaille d'honneur du travail en vermeil, avec rappel fut épinglée sur la poitrine de cette vaillante collaboratrice en reconnaissance de ses longs et loyaux services.

Plusieurs autres employées ayant de neuf à vingt-huit ans de présence furent aussi à l'honneur et l'on se donna rendez-vous pour fêter en novembre prochain le 70me anniversaire de la fondation de la maison.

Mort au champ d'honneur

La mairie a reçu l'avis de décès du conducteur Arthur Roses, au 104e groupe du 1er train hippomobile, mort pour la France, à Flavion (Belgique). Le défunt, qui était âgé de 36 ans, habitait, 24, rue de Leers.

Nous prions sa famille d'agréer nos condoléances.

L'exercice annuel des classes de chant du Conservatoire

Ainsi qu'il a été précédemment annoncé, l'exercice annuel des classes de chant et déclamation lyrique aura lieu le dimanche 8 juin, à 15 h., en la salle Pierre-Destombes.

Les portes seront ouvertes au public à 14 h. 45, et fermées pendant l'exécution des morceaux.

Le paiement des chômeurs

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 7 juin 1941, rue de l'Ermitage, dans l'ordre suivant :

8 h. 30, de 1 à 7.783 ; 9 h., 7.784 à 14.201 ; 9 h. 30, 14.202 à 19.930 ; 10 h., 19.931 à 24.697 ; 10 h. 30, 24.698 à 27.932; 11 h., 27.933 à la fin.

Bureaux fermés samedi après-midi.

Certificat d'aptitude à l'éducation physique (degré élémentaire)

Sont admis: MM. Bouillet Charles, Chrétien Jean, Decroix Georges, Derreumaux Michel, Deschamps Jean, Dubois René, Flamme Léon, Husquin André, Kimmel Marcel, Lacheem Robert, Laheye Robert, Langin Jacques, Leclercq Armand, Lefévère Jules, Leurs Roger, Lièvrouw Daniel, Rohart Jules, Sene Marcel, Speybrouck Roger, Tesse Maurice, Trenelle Georges, Vancorselis Jean, Vicart Jean, Waghemacker René.

Mmes Bécar Laure, Bocquet-Dumont Julia, Burlion-Descarpentries, Carpentier Christiane, Deman Lucienne, Derycke Jeanne, Fack Marie-Madeleine, Germonprez Marcelle, Goessaert Isméne, Gosteau Micheline, Gouilly Madeleine, Hanaire Pierrette, Houpline Denise, Knockaert Marie-Louise, Laude Raymonde, Lebrun Huguette, Leprêtre Denise, Lercux Colette, Leroy Jane, Liebens Lucienne, Maréchal Huguette, Martins Jeanne, Monvoisin Marie-Thérèse, Morel Odette, Pétriaux Yvonne, Sandras Paulette, Tanghe Marie, Telle Renée, Thurette Yvonne.

LILLE

M. André Prévost, directeur régional des douanes, est nommé administrateur, détaché au service du contrôle des prix de la Seine

On annonce la nomination au grade d'administrateur des douanes, détaché au service du contrôle des prix de la Seine, de M. André Prévost, directeur régional des douanes à Lille.

Ayant passé brillamment en 1927, alors qu'il était rédacteur à la direction de Valenciennes, le concours d'inspecteur des douanes, M. Prévost fut nommé à Nieppe et, de là, appelé à l'administration centrale des douanes, au ministère des finances, où il remplit les fonctions de chef de bureau du contentieux.

En mai 1938, il fut nommé directeur régional à Lille, où sous son impulsion les services douaniers connurent une très grande activité.

Resté à son poste en mai 1940, M. Prévost s'occupa dès l'occupation de réorganiser les services douaniers de la frontière.

Promu au grade de colonel, il fut appelé par la suite à coordonner l'action des services de la douane de Boulogne à Nancy et entreprit une vigoureuse action contre le marché noir.

A l'occasion de sa nomination à ses nouvelles fonctions, nous lui présentons nos félicitations.

Fermez vos robinets à gaz

Mercredi vers 14 h., M. Alex Flodin, 76 ans, masseur, a été retrouvé étendu, dans la chambre qu'il occupe, 25, rue Jean-Bart. Il avait été intoxiqué par le gaz d'éclairage qui s'échappait du réchaud non allumé dont le robinet était resté ouvert. Comme il respirait encore, il fut transporté en ambulance à l'hôpital de La Charité. Son état est assez grave.

Un bureau d'octroi cambriolé

M. Fernand Ernst, employé d'octroi en gare de Lille-grande vitesse, s'est aperçu, en prenant son service, jeudi matin, que le bureau avait reçu la visite de cambrioleurs. Ceux-ci n'ayant pas trouvé de numéraire se sont contentés d'emporter des tickets d'octroi.

La disparition d'une jeune fille

M. Hellouin a signalé à la police que sa fille, Renée, 18 ans, était disparue de son domicile depuis mercredi soir, à 18 heures. La sûreté recherche cette jeune fille atteinte de neurasthénie.

NORD

Pour cacher un vol, trois jeunes cambrioleurs tentent d'incendier un café, à La Madeleine

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, vers 0 h. 40, un incendie se déclarait dans la cuisine d'un café « A la sortie de l'usine », 258, rue de Marquette. Le feu fut rapidement éteint par le piquet d'incendie des établissements Kuhlmann. Ce commencement d'incendie parut suspect à la police qui était venue sur les lieux. Le commissaire demanda de tout laisser en état et aux premières heures de la matinée, il poursuivit son enquête.

Il apprit ainsi qu'un nommé Fernand Bruyneel, 19 ans, demeurant, 100, rue de la Petite-Vitesse qui, vers dix heures du soir, en compagnie de deux autres jeunes gens, plus jeunes que lui avait consommé au café « A la sortie de l'usine », avait été aperçu par un voisin dans la cour de cet établissement au moment de l'incendie. De plus, le cafetier, M. Lieneson, déclara que lorsqu'il descendit, au début de l'incendie, il avait constaté que les tiroirs-caisses étaient vides, mais il n'y avait pas porté plus attention, croyant que c'était sa femme qui avait enlevé l'argent.

Les policiers se rendirent chez les jeunes gens qui avaient consommé la veille au soir avec Fernand Bruyneel et qui démunis d'argent n'avaient pu régler leurs consommations. Ils trouvèrent sur l'un 76 fr. en pièces de 2 fr. et dans le jardin du second, sous un tas de fumier, 1.180 fr. en pièces de 2 francs.

Les deux jeunes gens, âgés tous deux de 16 ans, ont avoué que, sur l'instigation de Bruyneel, vers minuit, alors que les tenanciers étaient couchés, ils avaient escaladé une palissade clôturant la cour et avaient pénétré ainsi facilement dans le café, où ils avaient vidé les tiroirs-caisses.

Pour effacer toute trace de vol, l'un d'eux avait mis le feu à des papiers. Les flammes s'étaient alors communiquées au mobilier.

Bruyneel et ses deux camarades ont été déférés au parquet et écroués.

Un jeune ouvrier est carbonisé à Valenciennes

Des ouvriers des Forges et Aciéries du Nord-Est, à Valenciennes, ayant réparé un appareil « Cowper » servant à la ventilation d'un haut-fourneau, remirent l'appareil en marche. Malheureusement, des briques dilatées par la chaleur vinrent s'abattre d'une hauteur de vingt mètres sur un jeune ouvrier, René Lefebvre, 16 ans, demeurant à Maing. Lorsqu'il fut permis de dégager la victime, on ne retrouva plus qu'un corps calciné.

Encore un vol de bétail à Solesmes

Un veau de race hollandaise qui se trouvait dans une pâture au lieudit « Les Petites Coutures », a été volé la nuit au préjudice de Mme Delacroix-Moreau.

Baignade tragique à Douai

Plusieurs jeunes garçons se baignaient dans une mare formée sur le terrain des mines par suite d'un affaissement survenu il y a quelques années, à proximité de la Port de Lille à Douai.

Soudain, ils virent l'un d'eux, Raymond Brugnant, 14 ans et demi, demeurant 7, rue Saint-Amé, à Douai, disparaître sous l'eau. Il coula à pic. Pris de peur, se camarades se sauvèrent. Il était 15 heures. Et ce n'est qu'une heure plus tard que des ouvriers alertés se mirent à rechercher le noyé. A 16 h. 50 on réussit à repêcher le malheureux baigneur qui avait cessé de vivre.

SOMME

Le cadavre d'un enfant inconnu est découvert dans la Somme à Pont-Rémy

Un habitant de Pont-Rémy a découvert accroché au barrage de la Somme le corps d'un enfant du sexe masculin âgé d'environ deux ans, dans un état de décomposition avancée, ce qui laisse supposer le séjour d'un mois au moins dans l'eau.

L'enfant était vêtu d'un tablier à carreaux jaune et bleu, d'une chemise blanche avec manches, chaussettes de couleur beige et portait des chaussures montantes de couleur marron.

L'autopsie n'a révélé aucune trace de coups.

Aucune disparition d'enfant n'ayant été signalée dans la région, on ne sait d'où est originaire la petite victime.

M. WINANT a remis A M. ROOSEVELT un compte rendu détaillé des expériences de la guerre britannique

Washington, 5 juin. — Pour mettre fin aux rumeurs sensationnelles qui ont trait aux raisons de l'arrivée de M. Winant à Washington, la Maison-Blanche a fait paraître un communiqué indiquant que le rapport de l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres contient un compte rendu détaillé des expériences militaires, économiques et sociales de la guerre britannique.

On déclare dans les milieux proches du gouvernement américain que M. Winant a consigné aussi dans son rapport, les fautes commises par la Grande-Bretagne.

Le président des Etats-Unis confère avec le commandant en chef de la flotte

New-York, 5 juin. — L'amiral Kimmel, commandant en chef de la flotte des Etats-Unis, est arrivé à Washington pour y avoir un entretien avec le président Roosevelt.

M. Knox confirme que des aviateurs britanniques pourront être instruits aux Etats-Unis

Washington, 5 juin. — M. Knox, ministre de la marine, a déclaré que les Anglais exigeaient de nouveaux navires, surtout des cargos. Il a ajouté que la marine et l'armée américaines avaient décidé d'assurer éventuellement l'instruction d'aviateurs britanniques.

La commission maritime des Etats-Unis a demandé à toutes les compagnies américaines de navigation opérant dans l'Atlantique et dans le golfe du Mexique, de mettre à sa disposition la moitié des navires dont elles disposent, afin de constituer le tonnage destiné à l'aide à la Grande-Bretagne.

Les quatorze compagnies touchées ont répondu qu'elles prendraient les mesures nécessaires.

Les produits textiles vont être rationnés en Amérique

New-York, 5 juin. — Dans les milieux de l'Office de la production d'armements, il est question de l'introduction prochaine d'un rationnement des produits textiles et d'un contrôle de la laine et de certains produits à base de coton.

L'entrée en vigueur du système de priorité dans l'industrie textile amènera, croit-on, la raréfaction des tissus de coton.

Le programme d'armement obligera probablement le gouvernement à décréter, avant l'hiver prochain, des mesures destinées à contrôler le marché de la laine.

— Une conférence aura lieu prochainement entre l'Argentine et le Brésil. Tous les problèmes économiques sud-américains y seront abordés.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 6 juin 1941. — N° 30.

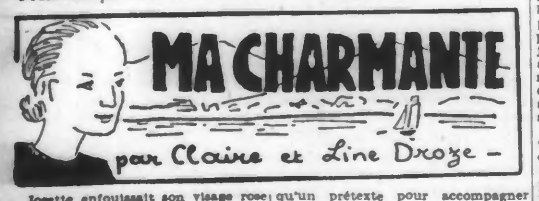

Josette enfouissait son visage rose dans les plis du grand manteau que Geneviève tenait sur son bras. Noël s'avança :

« Et moi aussi ?

— Non, rentres au jardin tous les trois. »

La voix de Patrice était brève, mais Noël insista :

« Je voulais demander quelque chose à M. Lautier, alors si on descend... n'est-ce pas... en route...

— Laisse-le tranquille et rentre avec tes sœurs.

— Allons, demande Bruno, dites-moi ce que vous vouliez savoir. »

Noël, désemparé, rougit et bafouilla n'importe quoi. Il n'avait cherché qu'un prétexte pour accompagner sa Dame.

« C'est vrai que vous êtes dans les caoutchoucs ?

— Bien sûr.

— Alors ? Pourquoi grand'mère elle dit que vous êtes dans les fromages ? que vous aves un fromage ?

Martine fit entendre un rire aigu et lança un :

— Tais-toi donc, petit sot.

— Allons, rentres, dit Patrice un peu brusque. Il ajouta, comme pour donner congé : « A ce soir, mademoiselle », et salua Bruno.

Geneviève se retrouva sur la route blonde avec son ami d'enfance. L'attitude de Patrice la laissait songeuse ; il venait de tirer la barrière bleue entre elle et les enfants, et les empêchait de la suivre pour la première fois. Elle ne comprenait pas ce qui s'était passé entre le déjeuner et leur rencontre. Elle resta silencieuse un moment ; ils longèrent les jardins de l'hôtel Mirabeau, qui prenaient des tons d'or, et passèrent devant la pension de famille anglaise.

— Vivette ! Vous ne dites rien. Je vais croire que cette promenade vous ennuie. Alors ? Nous allons prendre le thé ensemble, où cela ? Nous pourrons enfin parler un peu. Vous vous doutez de tout ce que je veux vous dire... Ce n'est pas trop tôt que ces Belley aient compris notre désir d'un tête à tête.

Il ajouta, de son air nonchalant et tendre :

— Et puis il leur faudra bien prendre l'habitude de se passer de vous.

Et, comme elle se taisait, il dit encore :

— Vous ne resteres pas chez eux.

— Pourquoi ? Mme Belley vous a laissé entrevoir...

Elle s'était arrêtée au bord de la route et s'appuyait contre un mur couvert d'une vigne vierge pourpre. Il rit et saisit la main qui pendait.

— Parce que nous partirons en Chine, ma petite Vivette. Nous aurions dû partir ensemble il y a dix ans, non, presque douze. Sommes-nous si vieux que cela ? Moi, peut-être, mais vous !

— J'ai été vieille, Bruno, un jour.

— Vous vous moquez de moi.

— Non, j'avais des rides et une robe noire. J'étais vieille comme ma maison.

— Vraiment ! J'aime bien que vous plaisantiez, comme autrefois. Cela ne vous arrive plus guère, la vie est ingrate pour vous chez les Belley. Toutes les corvées vous échoient en partage. Vous êtes trop grave, mais nous tenons l'avenir entre nos mains. Tout se renoue, Vivette, et je vous adore ; rien ne nous sépare plus.

Geneviève savait que cet instant-là devait venir où Bruno parlerait d'avenir. Mais il restait dans sa pensée comme une chose vague à laquelle elle ne savait trouver une réponse. La réalité la saisit, et tout son sang lui parut affluer au cœur. Elle se laissa glisser sur un banc et lâcha son grand manteau qui tomba près d'elle.

— Je ne vous épouserai pas, Bruno.

— Pourquoi ?

Des promeneurs passèrent contre eux, laissant quelques secondes en suspens le « pourquoi » stupéfait du jeune homme. Dès qu'ils furent seuls de nouveau, dans la poussière d'or qu'amenait le soleil en baissant, Geneviève dit :

— Parce que nous sommes trop différents, nous ne nous entendrions pas, croyez-moi ! Oui, vous avez beaucoup changé, et puis...

— Des prétexte, tout cela ! Je n'ai pas changé, et je vous plaisais autrefois, tel que j'étais... Que voulez-vous dire ?

— Nous ne voyons plus les choses de la même façon. Je ne comprends plus vos idées.

— Mes idées ? Mais elles sont normales, logiques. Les vôtres sont périmées, racornies, et je sais bien pourquoi. Vous avez vécu trop longtemps seule, avec Denise, dans votre maison de Noisy qui devait sentir le cafard. Vous n'en sorties plus, m'aves-vous dit, sauf pour donner des leçons à des enfants insipides. Vous vous cloîtres dans un cercle d'idées antiques, vous les abandonneres quand nous vivrons ensemble...

— Je ne suis pas une girouette.

— Enfin, que me reproches-vous ? D'aller de l'avant, d'aimer quoi ? Le jeu ? Les affaires ? D'abord, votre père était dans les affaires.

— Ce n'était pas la même chose !

— Parce que ?

Elle eut un léger haussement d'épaules. Alors il demanda :

— Vous ne voulez pas habiter Shanghaï ? Cela vous déplaît ? J'y mène une vie épatante, vous vous y plaires ; quant au climat, on s'y fait, vous verrez.

— Non.

— Vous redoutez à ce point d'habiter l'étranger ? Nous viendrons en France tous les deux ans, au moins, si vous le désires. Et puis rien ne vous retient. Denise a fait sa vie, vous l'avez dit vous-même une fois; il ne vous reste pas d'autres proches parents. Alors ? Alors vous ne m'aimes plus. Vous ne cesses d'invoquer des prétextes qui ne riment à rien. Enfin, qu'aves-vous ? Vous êtes seule et libre, rien ne vous retient.

Et il ajouta, tant il se sentait sûr de lui :

— C'est impossible que vous ne m'aimies plus !

— Je ne suis plus libre, dit Geneviève, si doucement qu'elle sembla détacher toutes les syllabes.

Elle regardait un petit nuage blanc qui voyageait par-dessus le Chat, et son oreille fine entendait des mots que Bruno n'entendait pas : « C'était pas un voleur d'enfants, c'était un voleur de mamans ! » Et elle pensait au champ où ils l'avaient couronnée de ses tresses blondes. Comment expliquer que jamais, de son plein gré, elle ne sortirait du réseau tissé autour d'elle par les mains caressantes ? Elle répéta :

— Je ne suis pas libre.

— Vous aimes ailleurs, qui aimez-vous ? J'ai le droit de le savoir. Je suis votre fiancé, après tout.

On aurait dit qu'il n'avait jamais abandonné sa parole. Devant son regard, un peu lourd et trouble, se dressait la silhouette de Patrice Belley.

— J'aime trois petits enfants, dit-elle.

Il fut frappé de l'expression passionnée qui envahissait son visage éclairé de soleil.

— Vous ne pouvez pas comprendre. Ils sont venus, j'étais seule et triste, et lasse à mourir. Vous ne pouvez pas savoir ce que j'étais devenue. Vous series passé près de moi sans me reconnaître. Leurs petites